## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général - Service des ressources humaines Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Pôle recrutement et parcours professionnels 182 rue Saint Honoré - 75 033 PARIS CEDEX 01



Paris, le 27 JUIN 2016

## CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAÎTRES-ASSISANTS DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Groupe de disciplines « Villes et territoire » Discipline « Urbanisme et projet urbain »

## Session 2015

Le jury, réuni le 27 juin 2016 au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEMOINE, a arrêté comme suit, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

Aucun candidat admis

Le président du jury

**Bertrand LEMOINE** 

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.